

Colloque

organisé par Cités Unies France
et
le Centre de Recherches Internationales de la Sorbonne

les 22 et 23 Novembre 2006
à La Sorbonne

“ La coopération décentralisée change-t-elle de sens ? ”

PRESENTATION

Quatorze ans après la loi de 1992 officialisant la possibilité pour les collectivités locales françaises de développer des coopérations avec des collectivités étrangères ; plus de cinquante ans après les débuts de la coopération décentralisée, le moment est venu de se poser la question de sa nature et de son sens. Cités Unies France et le Centre de Recherches Internationales de la Sorbonne ont décidé d'organiser, à l'occasion des 30 ans de Cités Unies France, un colloque destiné à faire le point sur ces interrogations.

L'action internationale ne relève pas des compétences habituelles des collectivités territoriales. Il s'agit plutôt d'une pratique qui s'est imposée face à un attribut de la souveraineté de l'Etat et consacrée tardivement par la loi. Cette loi, qui interdit toute convention entre collectivités locales et États, connaît des assouplissements concernant le transfrontalier et les collectivités territoriales d'outre-mer.

Une telle conquête ne peut s'expliquer sans de fortes motivations politiques.

L'histoire de la coopération décentralisée a été écrite par des élus ou des associations, sûrs de leur cause. Elle est d'abord le reflet de l'histoire de l'après-guerre : constitution du camp occidental face à l'Est, guerre froide, mouvement de la paix, décolonisation, tiers-mondisme... Aujourd'hui, elle accompagne la mondialisation et elle invente de nouvelles formes d'aide : centime sur l'eau, achats éthiques...

Dans les autres pays européens, l'action internationale des collectivités locales s'est-elle aussi construite au gré de conjonctures historiques particulières.

Les coopérations décentralisées ont mis en œuvre un ensemble de pratiques et de conceptions qui ont modifié les imaginaires politiques et les manières de décider. De nouvelles formes juridiques, l'apparition d'une “ diplomatie des villes ” multilatérale, la place croissante des grands bailleurs de fonds modifient aujourd'hui la pratique de la coopération décentralisée. En ont-elles changé le sens ?

Ce colloque portera sur 3 grands thèmes :

1/ La genèse et l'histoire de la coopération décentralisée :

La coopération décentralisée fut avant tout une affaire de politiques, à la fois élus locaux et élus nationaux. Ce sont eux qui devaient faire évoluer la loi et le règlement, obligeant l'Etat à se défaire d'une partie de ses attributs de souveraineté.

Concernés au plus haut point par la guerre froide ou les décolonisations, ces politiques étaient plus mues par des principes et des idéologies que par la stricte défense des intérêts locaux. Ils ont marqué pour longtemps l'action internationale des collectivités françaises. Aujourd'hui, en métropole comme dans les collectivités territoriales d'outre-mer, cette action révèle les aspirations contradictoires de la politique française. Les impératifs récents de la réciprocité pour le territoire, de l'utilisation des savoir-faire locaux et des nécessités dans le domaine de la communication contribuent à la professionnalisation de la coopération décentralisée. Pour autant, la référence à des valeurs universelles ne disparaît pas. La paix, le développement et la réponse citoyenne à la mondialisation légitiment aujourd'hui les politiques internationales.

L'histoire politique et administrative de l'après-guerre, l'évolution de la loi et du droit, la genèse et l'évolution de la coopération décentralisée seront examinées lors de cette table ronde.

2/ La construction du sens de l'action internationale des collectivités territoriales :

La table ronde rend compte de la stratégie dont semble être investie la coopération décentralisée aujourd'hui et de la façon dont la conception française, juridiquement et progressivement institutionnalisée, tend à être pensée comme instrument original de la politique étrangère de la France. Il en ressort une vision normative, politique et réflexive visant à en montrer les avantages mais aussi les effets pervers. Les différents intervenants convergent sur le diagnostic et sur la perspective dans laquelle la coopération décentralisée devrait s'inscrire sur la base de leurs diverses expériences de terrain, de conseil, d'évaluateur, de la coopération décentralisée. Ils illustrent par là le rôle déterminant pris aujourd'hui par l'expertise dans la mise en récit des politiques publiques, donnant ici du sens à la coopération décentralisée comme révélatrice des problèmes pratiques plus généralement posés par la mise en œuvre de l'aide au développement et comme axe possible de leur prise en charge, maîtrisé dans le cadre des relations internationales à l'heure de la mondialisation.

3/ Les réseaux internationaux de pouvoirs locaux :

Les dernières évolutions de la coopération décentralisée ont donné lieu à un foisonnement de réseaux internationaux de pouvoirs locaux. Cette réalité interroge le processus historique et les fondements théoriques des relations internationales.

La table ronde rend compte de la fonction de ces réseaux dans les relations internationales contemporaines. Beaucoup de questions se posent quant aux logiques nationales et internationales qui sous-tendent la création et le développement de ces réseaux. Comment ces logiques s'inscrivent-elles par rapport à l'aménagement, voire le recul ou paradoxalement le renforcement de la souveraineté de l'Etat ? Quels sont les rôles respectifs de la « société civile » et des organisations internationales - et en tirent-elles profit - dans ce processus d'autonomisation internationale des pouvoirs locaux ? Assistons-nous à l'apparition d'une forme de cités-Etats au travers de la diplomatie des villes ?

En d'autres termes, les réseaux internationaux de gouvernements locaux, grâce au renforcement de l'autonomie, de la représentation et de l'influence de ses membres, ne seraient-ils pas l'un des moyens de les faire accéder au statut d'acteur international ?

ORGANISATION

Le comité d'organisation est composé de :

Adda BEKKOUCHE (Master CIAHPD, Paris I),
Bertrand GALLET (CUF),
Hélène MIGOT (CUF),
Yves VILTARD (Université Paris I ; CRIS).

Le comité scientifique est composé de :

Paul ALLIES (Université Montpellier I),
Pascal BONIFACE (IRIS),
Etienne BUTZBACH (Ville de Belfort),
Jean-Pierre CHAUVEAU (IRD),
Annie DE CALAN (HCCI),
Dominique DAMANNE (Université Paris Dauphine),
Abdelkader DJEFLAT (Université de Lille I),
Jean-Jacques GABAS (Université d'Orsay),
Jean-Jacques GLEIZAL (Ville de Grenoble),
Bernard HUSSON (CIEDEL),
Emile LEBRIS (IRD),
Michèle LECLERC-OLIVE (Lille),
Marc LEVY (Ministère des Affaires Etrangères - intervention à titre privé)
Edith LHOMEL (Documentation Française),
Gustave MASSIAH (CRID),
Emmanuel NEGRIER (Université Montpellier I),
Emile-Robert PERRIN (HCCI),
Jacques PETRIMENT (Ville de Lyon),
Stefan POPESCU (CHIRC, Paris I),
Jean-Pierre ROCA (IFAID),
Antoine VION (Université de la Méditerranée, Aix Marseille II).

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Maité MARGUERITE

Cités Unies France, 9 rue Christiani, 75018 Paris

Tél. : 01 53 41 81 86 (ligne directe) / Fax : 01 53 41 81 41

Email : maite@cites-unies-france.org

Site internet de Cités Unies France : www.cites-unies-france.org

Accès à l'Amphithéâtre Liard

Entrée :
17, rue de la Sorbonne
75 005 Paris

Métro Ligne 10 : Station Cluny La Sorbonne
RER B : Station Luxembourg ou Saint-Michel